



Charte des Parents

Une crèche parentale est une **structure associative** qui ne peut fonctionner qu'avec une participation et un engagement réels de tous les parents. En effet, **une bonne qualité de l'investissement des familles garantit fortement le bon fonctionnement de la crèche.** Car faire le choix de la crèche parentale, c'est s'impliquer dans la vie associative du lieu pour participer activement à l'éducation de son enfant au sein de sa structure d'accueil.

Ainsi, chaque famille, membre de l'association, doit adhérer au projet pédagogique, respecter le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de la crèche, et s'engage par conséquent à

1 • PARTICIPER ACTIVEMENT AUX TÂCHES QUI LUI SONT ATTRIBUÉES

Chacune des familles étant responsable de ses tâches (et postes au sein du Bureau), qu'elle doit accomplir pour le bon fonctionnement de la crèche. Il faut veiller à être réactif face aux demandes concernant la tâche dont on est responsable.

2 • ÊTRE PRÉSENT À TOUTES LES RÉUNIONS MENSUELLES (parentales et pédagogiques)

Ainsi qu'aux "Week-ends Travaux" et idéalement aux temps de fête et de convivialité organisés à la crèche.

3 • ASSURER SES HEURES DE PERMANENCE HEBDOMADAIRES

(2h pour les membres du Bureau et 3h30 pour les autres familles), chacun étant responsable de son créneau et donc chargé d'assurer son remplacement en cas d'indisponibilité. Il est essentiel que chacun propose le maximum de créneaux disponibles pour l'établissement du planning des permanences, en particulier sur les créneaux de 9h à 18h.

4 • AVOIR UN COMPORTEMENT APPROPRIÉ EN TANT QUE PARENT DE PERMANENCE

Respecter donc quelques "règles", sans pour autant oublier que les permanences sont des moments privilégiés avec son enfant :

Respect du projet pédagogique, communication nécessaire avec les professionnels présents	Complémentarité et non substitution à l'équipe pédagogique
Écoute et respect de chacun des enfants et de leurs demandes	Vigilance quant aux risques d'accident et de conflit, intervention calme en cas de nécessité
Soutien à l'équipe de professionnels : servir les repas, préparer et débarrasser le goûter, plier le linge, ranger les pièces de vie, aider pour les sorties à l'extérieur, répondre aux diverses sollicitations des professionnels, etc,	Discretion et tact pour le parent de permanence tout comme pour les autres parents présents : les échanges peuvent être conviviaux et amicaux mais ne doivent pas perturber le travail des professionnels et le bien-être des enfants,
Respect de la confidentialité des échanges entre parents et équipe qui ont lieu en sa présence	Utilisation de téléphones portables interdite pendant les permanences
Ne pas effectuer ses tâches pendant les permanences (sauf à la demande expresse de l'équipe)	Ponctualité ou en cas d'imprévu (exceptionnel), nécessité de prévenir la crèche d'une arrivée tardive pour une permanence et s'assurer que le parent présent peut rester un peu plus...

5 • ÊTRE SOUPLE ET DISPONIBLE

En répondant aux appels au volontariat et à la bonne volonté fréquents pour faciliter le fonctionnement de la crèche, surtout face à certains imprévus (en cas d'effectif réduit, soulager dans la mesure du possible l'équipe en venant chercher son enfant plus tôt ou en doublant une permanence, donner un coup de main en l'absence de l'agent d'entretien ou de la cuisinière, échanger des créneaux de permanence de façon à ce que tous les créneaux soient toujours assurés, faire plus d'heures de permanence pendant les périodes d'adaptation, etc).